

Rassemblement contre le fichage ADN devant le palais de justice d'Ajaccio

AJACCIO, 5 sept 2011 (AFP)

Une centaine de personnes ont dénoncé lundi devant le palais de justice d'Ajaccio le développement du fichage ADN et apporté leur soutien à un gréviste de la faim qui dénonce l'incarcération de son fils qui refuse le prélèvement de ses empreintes génétiques.

Cette réunion avait été organisée par la section corse de la Ligue des droits de l'homme (LDH) avec le soutien des partis nationalistes et de plusieurs syndicats. Des avocats et certains élus de gauche y ont participé.

Soulignant "l'absence de garanties judiciaires" à la pratique du prélèvement d'ADN, le délégué de la LDH, André Paccou, a déclaré que "la seule protection dont bénéficient les personnes qui refusent cette pratique est la jurisprudence des tribunaux ayant donné raison à ceux qui avaient refusé". Il a notamment évoqué des cas de syndicalistes et de journalistes en Corse.

"Des jugements de relaxe ont permis de faire reculer cette frénésie liberticide. Il s'est constitué une jurisprudence corse devenue une référence", a dit M. Paccou.

La LDH a apporté son soutien à un militant nationaliste, Jean-Toussaint Plasenzotti, en grève de la faim depuis deux semaines devant le palais de justice, pour dénoncer la détention de son fils.

En détention provisoire depuis le début de l'été, Lisandru Plasenzotti, 22 ans, a été mis en examen pour recel de malfaiteurs et soupçonné d'avoir aidé les auteurs d'une fusillade à Ajaccio. Il refuse le prélèvement de ses empreintes génétiques. La cour d'appel de Bastia a été saisie d'une demande de mise en liberté.

© 2005 AFP. Tous droits de reproduction et de représentation réservés. Toutes les informations reproduites dans cette rubrique (dépêches, photos, logos) sont protégées par des droits de propriété intellectuelle détenus par l'AFP. Par conséquent, aucune de ces informations ne peut être reproduite, modifiée, transmise, rediffusée, traduite, vendue, exploitée commercialement ou réutilisée de quelque manière que ce soit sans l'accord préalable écrit de l'AFP.